
Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation de professeurs auprès du service de l'Enseignement à Distance

A.Gt 21-08-2008**M.B. 20-10-2008**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 18 décembre 1984 organisant l'Enseignement à Distance de la Communauté française;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 décembre 1984 portant création de cours à distance;

Vu l'avis favorable de l'Inspection de l'Enseignement à distance,

Arrête :

Article 1^{er}. - Les professeurs identifiés ci-après sont désignés à l'Enseignement à Distance pour un terme de deux ans prenant cours le 1^{er} septembre 2008 :

- Mme Geneviève BOULANGER, institutrice primaire.
- Mme Roselyne CRUSPIN, AESS Sciences Physiques.
- M. Sylvain DE BEULE, AESI Sciences Géographie - Chimie - Biologie.
- M. Cosimo DE PAOLA, licencié en traduction (anglais, espagnol, italien, portugais) + CAP.
- Mlle Samira EBENIAICH, AESI Mathématiques - Physique.
- Mme Michèle NICOLAY, institutrice primaire.
- Mme Patricia OSTRI, licenciée en Sciences de l'Education + CAP.
- M. Patrice POLIART, AESI Sciences Géographie - Physique.
- M. Joseph STULIN, instituteur primaire.
- Mlle Deborah SUCAET, institutrice primaire.
- Mme Martine VERTEZ, AESS Sciences Physiques, Maître en Astrophysique et Géophysique.

Article 2. - Le Ministre de l'Enseignement obligatoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bruxelles, le 21 août 2008.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Ch. DUPONT